



# LA GRIPPE A-H1N1

La grippe A-H1N1 est une infection humaine par un virus grippal, apparue au Mexique en mars 2009 et qui **se transmet d'homme à homme**. Son extension géographique conduit l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) à déclarer l'état de pandémie (niveau 6). Cette décision n'est en aucun cas liée au degré de dangerosité de cette grippe. **La France**, n'étant pas actuellement en situation de transmission importante du virus **a décidé, pour l'heure, de maintenir son alerte au niveau 5A** (pré-pandémie).

La transmission de ce virus se faisant soit par voie respiratoire (toux, éternuements, postillons), soit par contact (mains portées au visage après avoir touché des surfaces contaminées), il convient de se protéger au quotidien. Il suffit pour cela de respecter, dès à présent, des mesures simples :

- ▶ **lavage fréquent des mains** (systématique après avoir toussé et s'être mouché) à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique
- ▶ **séchage des mains avec essuie-mains à usage unique**
- ▶ **utilisation de mouchoirs papiers** et les jeter dans une poubelle (avec sac) à couvercle
- ▶ **désinfection des surfaces de contact** (téléphone, clavier, outils, plans de travail, interrupteurs, poignées ...)
- ▶ **ventilation des locaux**
- ▶ **limitation des contacts**, respect d'une **distance d'un mètre lors de la conversation**
- ▶ **port de gants** pour les activités de nettoyage

Pour le personnel soignant le **port d'un masque FFP2** est fortement recommandé. Ce masque protège son porteur des personnes malades. À changer toutes les 4 h.

Concernant la vaccination, la France a mis en place une **campagne de vaccination gratuite et non obligatoire** qui a débuté le 20 octobre et qui devrait s'étendre sur 4 mois. Un ordre des personnes à vacciner en priorité a été établi par le HCSP (Haut Conseil de Santé Publique).

Si malgré toutes ces précautions, **les symptômes d'un état grippal** (fatigue, maux de tête, fièvre, courbatures, toux, gêne respiratoire) **se font sentir, il est conseillé de rentrer chez soi et de contacter son médecin traitant**. En cas de contamination avérée par le virus de la grippe A-H1N1, **le médecin prescrira un traitement adéquat ainsi que des masques chirurgicaux dits "anti-projections"** gratuits. Ces masques sont portés par les personnes malades pour ne pas contaminer leur entourage, un malade étant contagieux 1 jour avant l'apparition des premiers symptômes puis pendant 7 jours.

\*\*\*\*\*

Dans le cadre du travail, **c'est à l'employeur de s'assurer de la santé de ses salariés** (Art. L4212-1 CT). Il faut donc prévoir, dès à présent, les mesures qui devront être appliquées en cas de pandémie grippale afin de pouvoir **protéger le personnel tout en permettant la poursuite de l'activité de l'entreprise**.

L'employeur rédige ainsi un PCA (Plan de Continuité d'Activité) veillant à :

- **l'acquisition et la mise à disposition des moyens de protections adaptés** : moyens de lavage et séchage, masques pour les personnels concernés...
- **l'information des salariés sur les gestes et comportements à adopter**
- **l'organisation de l'activité de l'entreprise**
- **la réalisation éventuelle d'exercices de simulations** pour déterminer si les dispositions mises en œuvre sont adaptées.

## Pour plus d'informations

<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>

**Institut de veille sanitaire :**

0.825.302.302 ou <http://www.invs.sante.fr/>

**Aide à l'élaboration du PCA :**

[http://www.astpb.com/documents/doc\\_types/PCA.pdf](http://www.astpb.com/documents/doc_types/PCA.pdf)

**Affiches sur les mesures d'hygiène :**

[http://www.astpb.com/documents/doc\\_types/OMS.pdf](http://www.astpb.com/documents/doc_types/OMS.pdf)  
et [http://www.astpb.com/documents/doc\\_types/INPES.pdf](http://www.astpb.com/documents/doc_types/INPES.pdf)

**Votre médecin du travail :**

Secteur Bayonne : 05.59.25.61.08  
Secteur St Jean de Luz : 05.59.51.98.51

21/10/2009

**ASSOCIATION SANTE AU TRAVAIL DU PAYS BASQUE**

Secteur Bayonne : Rés. Toki Lana - 7, ch. de la MAROQUETTE - 64100 BAYONNE - ☎ 05 59 25 61 08 - e-mail : bayonne@astpb.com  
Secteur St Jean de Luz : 137, av. de JALDAY - 64500 ST JEAN DE LUZ - ☎ 05 59 51 98 51 - e-mail : saint-jean-de-luz@astpb.com  
<http://www.astpb.com>